

Mardi des chercheurs 2018 – Concours « Show your PhD »

Règlement

L'université de Mons et l'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis organisent conjointement le concours "Show your PhD 2018" dans le cadre du Mardi des chercheurs 2018.

Le concours a pour objectif de représenter la thèse ou le sujet de recherche (toutes disciplines confondues) des candidats au moyen d'un médium artistique. Les participants intéressés disposent de toute la latitude pour le format. Il s'agit pour eux de dessiner, filmer, photographier, chorégrapier ou représenter au moyen de tout autre médium artistique le sujet de leur thèse ou de leur recherche. Un lien évident entre la thèse et l'œuvre présentée doit être démontré et exposé clairement lors de la prestation artistique.

Le concours concerne toutes les personnes inscrites en doctorat, n'ayant pas encore soutenu leur thèse au 27/03/2018.

Les candidats doivent s'inscrire avant le 12/03/2018 sur :

<http://www.univ-valenciennes.fr/evenements/mdc2018/sinscrire>

Les participants autorisent l'UVHC à utiliser leur noms et prénoms, ainsi que le sujet de leur thèse, sur quelque support que ce soit, sans limitation de durée, sans restriction ni réserve autre que celle prévue au paragraphe suivant, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou avantage quelconque.

Conformément aux dispositions des articles 38 à 43 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant et peuvent demander que leurs coordonnées soient radiées et ne soient plus communiquées à des tiers.

La participation au concours vaut acceptation du règlement.

Une ébauche de l'œuvre sous forme de capsule vidéo ou tout autre document décrivant leur prestation devra impérativement être réalisée et envoyée avant le 12/03/2018 à mardideschercheurs@univ-valenciennes.fr pour la pré-sélection par le jury.

La durée de la prestation ou de la présentation de l'œuvre n'excèdera pas 5 minutes. Les œuvres matérielles doivent être manipulables et transportables par les organisateurs jusqu'au lieu d'exposition et cela par des moyens raisonnables : leur dimension est donc limitée à 1m x 1m x 1m. Un temps de mise en place de votre œuvre devra également nous être transmis au moyen du formulaire d'inscription. Cela nous permettra d'établir un ordre de passage optimisé des finalistes. Les œuvres matérielles seront restituées aux artistes après le concours.

Le médium artistique sera examiné par un jury composé de divers professionnels provenant des milieux culturel, artistique, audiovisuel et académique et présidé par M. Arnaud Huftier et Mme Véronique Vitry. Les délibérations du jury, lors des présélections et lors de la finale, se feront à partir de la grille d'évaluation suivante :

Critères	Notes attribuées
- Maîtrise technique du médium artistique	1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6
- Perception de la qualité artistique	1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6
- Relation claire et évidente avec le sujet de thèse	1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6
- Compréhension du sujet de thèse	1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6

Les finalistes seront avertis de l'ordre de passage au plus tard le 19/03/2018.

Il est souhaitable de prendre RV pour remettre votre œuvre matérielle à la salle Léaud (Arenberg Creative Mine). La date de remise prévue est le 19 mars 2018 sur RV préalable : mardideschercheurs@univ-valenciennes.fr.

La finale du concours aura lieu le 27 mars 2018 à 15h45 Wallers-Arenberg. Les participants devront être présents à 13h00 à la salle Léaud (Arenberg Creative Mine).

Les prestations seront jugées conjointement par le jury et le public.

La liste des prix est la suivante :

- 1er prix : un I-Pad d'une valeur de 531,89 € TTC

Le non-respect des consignes et des deadlines entraînera une exclusion au concours.